

Pourquoi le paysage de l'enseignement supérieur doit changer et pourquoi il faut éviter de diaboliser le changement.

Une véritable tempête médiatique s'est abattue ces dernières semaines sur l'avant-projet de décret déposé par le Ministre Jean-Claude Marcourt à propos de l'organisation de l'enseignement supérieur de la Communauté française de Belgique. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que le tir est groupé et bien orchestré. C'est d'ailleurs, au passage, une démonstration de force impressionnante qui, en soi, devrait nous inciter à nous méfier de la réaction.

Le 6 décembre 2012, cinq des six recteurs rédigent une carte blanche collective (que vous trouverez sur ce même espace de communication). Bien que l'événement soit tout sauf anodin, on la publie discrètement dans l'édition en ligne du *Soir*. Les choses sont ainsi que l'on s'intéresse davantage à la contestation, à l'invective, et que l'on entend à peine la majorité des recteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le concert de protestations qui s'élèvent depuis l'UCL et quatre Hautes Écoles du réseau confessionnel.

Car c'est bien là que réside le noyau de résistance à une nouvelle rationalité. Soyons très clairs : contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, il ne s'agit pas d'une « menace sur le monde catholique ». Sinon comment expliquer que les Facultés universitaires Saint-Louis ou celles de Notre-Dame de la Paix de Namur fassent partie des tenants du changement, ainsi que certaines Hautes Écoles confessionnelles ?

Le cœur du débat n'a rien à voir avec une quelconque opposition philosophique. Il résulte, plus prosaïquement de la volonté de l'UCL d'augmenter sa présence dans la capitale, même si cela doit se faire au détriment des FUSL (qui sont pourtant d'obédience catholique) et, en fin de compte, du contribuable. Car, à Bruxelles, une offre complète d'enseignements est déjà disponible et toute nouvelle avancée de l'UCL conduirait avant tout à une concurrence dispendieuse.

Alors, plutôt que de reconnaître dans ce décret une volonté de réguler l'offre qui porterait préjudice, non pas à la situation actuelle de l'UCL et des Hautes Ecoles (j'y reviendrai) mais à sa stratégie d'expansion, on crie au loup. On évoque des dictatures asiatiques. On réanime la figure diabolique d'une ULB laïque qui n'aurait de cesse que d'éradiquer l'Église catholique du périmètre de la région bruxelloise. Les explications données à la révolte sont pourtant, soit totalement indigentes, soit, plus souvent, non argumentées. De manière incantatoire, on évoque la liberté d'association ou on fait dire au projet de décret ce qu'il n'a jamais voulu mettre en question (ex. la liberté de développer une politique internationale autonome).

Cette attitude a conduit à nouveau tous les autres recteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles à s'exprimer longuement, pour reprendre un à un les éléments d'une critique peu nuancée et souvent biaisée que l'UCL avait diffusée dans l'un de ses organes de communication

(<http://www.uclouvain.be/430891.html>). Cette réaction à la manière dont les autorités de l'UCL présentent un projet de réforme à leurs lecteurs n'est en rien une marque d'hostilité envers une université avec laquelle nous collaborons depuis longtemps et que nous respectons profondément. Il convenait cependant de faire entendre une autre voix et, selon le principe scientifique lui-même, d'analyser les faits en toute objectivité. Le libre-examen a encore quelques combats à mener contre les slogans qui cachent simplement la crainte d'un monde moderne.

Je ne reviendrai pas ici sur le détail de la critique des thèses émises par mon collègue de l'UCL, le recteur Bruno Delvaux. La « Lettre ouverte au Recteur de l'Université catholique de Louvain », co-signée par tous les autres recteurs francophones et que l'on pourra également lire sur ce « blog », permettra aux uns et aux autres de prendre connaissance des éléments essentiels du débat.

Je souhaiterais en revanche résumer, selon une perspective fondamentalement positive, **les raisons pour lesquelles je juge intéressante et cohérente une large part du projet de décret** actuellement en discussion au gouvernement de la Communauté française, en resituant cette perspective dans une vision de notre stratégie régionale.

*
* *

En quoi consiste cette modernité ?

L'avant-projet présente, selon moi, plusieurs avancées décisives dans la structuration d'un paysage cohérent de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il offre tout d'abord une plus grande unité (sinon une réelle cohérence) à l'enseignement supérieur, qui se présenterait désormais sous un même « chapeau » et connaîtrait une organisation unique, une seule Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES). Ceci est essentiel pour assurer la meilleure coordination de notre enseignement supérieur (par exemple en vue de l'orientation des élèves ou de diverses actions au plan international) et de notre recherche.

Cette structure unique (qui, précisons-le, semble largement acceptée, même parmi certains opposants à la réforme) préserve les particularités des trois types d'enseignement supérieur (universités, Hautes Écoles et Écoles Supérieures des Arts) en leur réservant trois chambres spécifiques. Ceci est essentiel, car l'une des richesses de notre enseignement supérieur est précisément d'offrir plusieurs types de formation qui répondent à des attentes différentes chez les étudiants.

L'ARES, en coordonnant les activités de recherche fondamentale collective, multiplie les opportunités de collaboration dans ce domaine entre les universités. C'est une avancée majeure dans la mesure où, jusqu'ici, les Actions

de Recherche Concertées (ARC), par exemple, ne se concevaient qu'au sein de chacune des trois académies. On pourrait désormais construire des ARC entre toutes les institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au-delà, on pourrait enfin concevoir des règles d'obtention de ces mêmes crédits fondées sur le mérite des projets et non plus, largement, sur des clés de répartition entre institutions ou anciennes académies. Ceci correspond bien aux recommandations internationales en matière d'octroi de crédits de recherche.

Le maillage de cette structure unitaire serait fondé sur la proximité géographique, en définissant **des « pôles » ayant une base propre et qui permettraient de réduire la concurrence entre les établissements d'enseignement supérieur**. Comprenons-nous bien, il ne s'agit en aucune manière de supprimer l'émulation entre institutions, une émulation parfaitement positive, que l'on renforcerait d'ailleurs au niveau de l'ARES, comme je viens de le suggérer en matière de recherche fondamentale. Cette réduction de la concurrence s'impose aujourd'hui pour des raisons idéologiques, financières et structurelles :

- *idéologiques* : nous sommes nombreux à défendre un système d'enseignement supérieur régulé, où les étudiants, dans le respect du libre choix de leurs études (tant pour l'établissement fréquenté que pour la discipline choisie), sont traités de la même manière quel que soit l'endroit où ils étudient. Il faut être clairs : tous les systèmes qui mettent la concurrence en avant reposent sur une vision marchande de l'enseignement et relèvent de modes de financement très différents (droits d'inscription très élevés, guerres publicitaires entre les établissements, etc.). C'est précisément ce que nous voulons éviter.
- *financières* : l'enseignement supérieur est notoirement sous-financé. Or, la concurrence entraîne des dépenses dont la seule fonction est de se maintenir « sur le marché », plutôt que de pouvoir consacrer ces mêmes ressources à l'amélioration de la formation.
- *structurelles* enfin, car, dans le contexte budgétaire actuel, l'enseignement supérieur doit, s'il veut réellement obtenir une augmentation de son financement, reconnaître qu'il ne peut continuer à « faire tout partout » (du moins à un certain niveau). Cette « rationalisation » ne se conçoit que si l'on réduit au maximum et au préalable la concurrence entre établissements.

Au demeurant, il ne faudrait pas croire que, jusqu'ici, tout était permis (les habilitations sont par exemple organisées au niveau des arrondissements) et il ne faudrait pas faire croire que le nouveau paysage interdirait ce qui est aujourd'hui permis. Dans les faits, il renforcerait simplement la coordination entre les établissements d'un même « pôle », quel que soit le « réseau » auquel ils appartiennent dans le système actuel.

Le nouveau paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles tend aussi à exprimer **une cohérence renforcée**. À ce titre, il ne serait d'ailleurs pas admissible qu'une situation « structurelle » soit différente d'un pôle à l'autre. Cette cohérence doit aussi répondre aux principes qui la sous-tendent, à savoir la volonté de renforcer la qualité de l'enseignement supérieur en coordonnant mieux la stratégie des acteurs de terrain, mais également en

évitant systématiquement de dupliquer des formations que ce soit à l'intérieur des pôles ou au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lorsqu'il s'agit des 2^e cycles.

Et l'ULB dans tout cela ?

Notre université soutient les lignes principales de la réforme pour autant que sa mise en œuvre respecte le souhait de réguler l'offre d'enseignement en évitant les situations de concurrence et ce de manière cohérente entre pôles.

Nous avons émis des critiques sur certaines parties de l'avant-projet (qui, et c'est bien normal, continue à évoluer) et nous avons constaté avec plaisir que le Ministre avait déjà pu tenir compte d'une bonne partie d'entre elles dans une deuxième version du projet de décret. C'est là le fruit **d'un dialogue qui devrait se poursuivre**, selon les vœux mêmes du Ministre. Ces critiques concernaient : la gouvernance générale des instances (que nous souhaitons la plus simple possible), la position des structures de recherche (que nous entendons rapprocher au maximum de la chambre des universités), la manière de gérer les habilitations ou les co-diplômations (qui doit clairement donner la parole aux acteurs du pôle ou de l'ARES, selon les cycles, en mettant fin aux concurrences en matière d'offre d'enseignement), le financement (qui doit reposer sur l'autonomie des institutions), le parcours de l'étudiant (qui doit être attentif à la construction des programmes et donc au principe de l'année d'étude), etc.

L'ULB souhaite, dans un esprit d'ouverture réaffirmé, pouvoir collaborer librement avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur que ce soit au niveau de l'ARES ou dans le cadre des pôles bruxellois ou hainuyer. L'ULB ne désire pas voir se multiplier, à proximité de ses lieux d'enseignement, de nouvelles formations dont elle serait exclue et à la création desquelles elle n'aurait pas été associée.

On a parfois pu lire ces derniers jours que ce décret serait néfaste à **la politique d'investissement de l'ULB en Hainaut**. Ceux qui le croient se réfèrent sans doute à un mode musclé d'expansion que nous critiquons chez nos collègues. La réalité est bien différente. **Nous envisageons de renforcer notre présence à Charleroi**, et partant de poursuivre la politique que nous avons menée depuis de nombreuses années, notamment sur le Biopark de Gosselies, mais également au Centre-Ville. Mais ce développement se fait déjà en partenariat avec nos collègues montois, lorsqu'ils le souhaitent. La situation du Hainaut est en effet bien différente de celle de Bruxelles, dans la mesure où l'offre d'enseignement est loin d'y être complète. On peut donc envisager un renforcement de l'offre de premier cycle, en dialogue avec les autres acteurs présents aujourd'hui dans ce « pôle » ou, pour le second cycle, dans une plus large concertation que l'on conçoit au sein de l'ARES. De même, la mise en œuvre de ce nouveau décret ne changerait rien aux enseignements que nous prodiguons en Droit à Mons ou en sciences du Travail à Charleroi, par exemple. Nous pourrions d'ailleurs construire, avec nos collègues montois, d'autres formations de premier cycle.

L'ULB aborde ainsi ce projet de décret de manière constructive et positive, en veillant à ce que l'autonomie des établissements soit respectée, mais aussi en défendant la cohérence du système à travers toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lorsque l'offre est complète, à savoir lorsque tous les domaines d'enseignement sont couverts (comme c'est le cas à Bruxelles), l'ULB s'oppose à ce qu'une co-diplômation soit possible entre un établissement du pôle concerné et une université hors du pôle (pour l'habilitation concernée) si l'université qui couvre, au sein même du pôle, tous les domaines d'enseignement ne participe pas à cette co-diplômation et n'en établit pas, de concert avec les autres établissements, les conditions générales. Ceci est indispensable à la cohérence du système qui, sans cela, ne limiterait aucunement la concurrence entre universités, avec l'impact sur les budgets et la qualité de l'offre que nous avons déjà souligné. En d'autres termes et pour être très clair : **l'ULB, dans un souci d'ouverture et de cohérence, est prête à accepter que l'UCL co-diplôme à Bruxelles, à la seule condition que ceci se fasse en concertation avec elle.**

N'en déplaise à certains, on voit bien que notre ouverture est réelle et qu'un tel système n'interdit donc pas les collaborations antérieures, comme on ne cesse de vouloir nous le faire croire. Il a simplement ses limites. Celles-ci sont atteintes dans le cas des « intégrations », dans les universités, de certaines catégories, actuellement en Hautes Écoles. L'ULB n'y est en principe pas favorable, mais force est de constater que, dans certains cas, une intégration de ce type a pu être déjà mise en œuvre dans certains endroits de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est le cas aujourd'hui pour les Traducteurs et Interprètes dans le Hainaut. Je ne peux que répéter ici notre exigence de cohérence. Il faut donc faire de même partout, et singulièrement à Bruxelles.

Une intégration offre *de facto* l'habilitation à délivrer les enseignements en question à l'endroit où se situe l'établissement qui intègre l'université. Et nous sommes alors contraints de modifier à nouveau les équilibres. Ce fut le cas pour les architectes. Trois institutions organisaient ces études à Bruxelles. Deux d'entre elles souhaitaient intégrer l'ULB, une autre ne le souhaitait pas. La plus élémentaire logique aurait mené à intégrer l'ensemble des architectes à l'ULB et à organiser une seule formation universitaire à Bruxelles. Le « poids de la tradition », comme on nomme parfois les conservatismes anachroniques, en a voulu autrement. Aucune université bruxelloise, en dehors de l'ULB, n'était habilitée dans le secteur des sciences et techniques. C'est l'UCL qui a obtenu l'autorisation d'intégrer l'ancien Institut Saint-Luc.

Le cas des Traducteurs et interprètes est différent. Certes, il y a ici aussi trois établissements concernés et seuls deux d'entre eux souhaitent intégrer l'ULB. Mais il y a dans ce cas une autre université bruxelloise qui délivre actuellement des enseignements dans le domaine des langues, et il serait malhonnête de ne pas voir qu'il faut renforcer les collaborations entre tous les enseignements de langues (même si de véritables spécificités caractérisent l'interprétariat et la traductologie). Notre position est donc empreinte d'ouverture, mais aussi de rationalité. Ne multiplions pas les acteurs universitaires dans le domaine des langues à Bruxelles. L'offre y est complète et dès lors, comme le législateur l'avait d'ailleurs prévu dès 2007, ce sont les Facultés universitaires Saint-Louis qui

accueilleront les traducteurs et interprètes de l'Institut Marie Haps, limitant ainsi les institutions universitaires habilitées dans le domaine des langues à Bruxelles. C'est en effet la sagesse même, si l'on veut ensuite donner plus de cohérence, dans une logique de proximité, à l'offre d'enseignement des langues à Bruxelles, tant dans le domaine des lettres, de la philologie que dans celui de la traduction et de l'interprétation.

*
* *

Mais ce projet de réforme ne serait-il pas un premier pas vers une régionalisation du financement de l'enseignement supérieur ?

Il est vrai qu'en Belgique, toute réforme structurelle est lue à travers le prisme de l'évolution institutionnelle du pays qui n'est pas sans susciter, à titres divers, de larges inquiétudes. Ainsi, une régionalisation de l'enseignement supérieur n'offrirait certainement pas une perspective heureuse, notamment pour notre Université dont le siège principal se trouve dans une région dont on connaît trop bien l'étranglement économique et fiscal. C'est un fait. Mais d'une part, le projet de réforme me semble présenter un certain nombre de garanties pour que le risque de régionalisation ne soit pas plus grand avant qu'après la restructuration du paysage de l'enseignement supérieur et, d'autre part, il convient de replacer cette proposition dans un contexte plus général que je voudrais rapidement esquisser, de la manière la plus positive qui soit, loin des tentations alarmistes qui procèdent souvent d'une cécité coupable ou d'un refus d'évoluer.

L'enseignement supérieur doit donc être régi au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dans le respect de la pleine autonomie des établissements qui en ont la charge.

Or, c'est le principe même qui sous-tend la constitution d'une **Académie unique de recherche et d'enseignement supérieur**. On avouera qu'il n'y a guère de meilleur moyen pour réaffirmer l'unicité de notre enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais l'on me dira immédiatement que ce n'est pas tant l'ARES qui fait peur que les « pôles géographiques » qui en constituent le niveau inférieur (ou parallèle). Cinq pôles qui ont pour objectif de coordonner une offre d'enseignement dans sa dimension de proximité.

Précisons, à nouveau, qu'il **ne s'agit pas de limiter le recrutement de nos établissements d'enseignement supérieur à la seule région dans laquelle ils se trouvent**. L'ULB continuera à développer une politique d'attractivité de tous les étudiants, qu'ils soient belges ou étrangers, convaincue que c'est là une marque de l'université pleinement vécue. L'ULB compte aujourd'hui un tiers d'étudiants étrangers et, parmi les étudiants belges, un tiers environ n'ont pas fait leurs études secondaires en région bruxelloise. L'organisation en « pôles » ne changera rien à cet état de fait. Au contraire, en développant une politique

commune d'attractivité, les établissements bruxellois pourraient renforcer leurs capacités d'accueil.

En revanche, il ne faut pas nier que, principalement **dans le premier cycle, la proximité peut jouer un rôle dans le recrutement**. C'est en tout cas certain si l'on veut permettre à des étudiants de milieux moins favorisés d'entreprendre des études universitaires, dont on sait qu'une large partie du coût est liée aux frais de logement. Il en résulte qu'une université comme la nôtre doit aussi faire face à l'accueil d'une population « locale » qui peut présenter des traits communs. L'ULB, comme tous les établissements d'enseignement supérieur de Bruxelles, devra poursuivre une politique d'accueil d'étudiants issus de l'émigration, plus nombreux ici qu'ailleurs. **Qui oserait prétendre que la population « locale » de la région bruxelloise est similaire à celle du Brabant wallon ?** Il n'en est évidemment rien. Non pas, bien sûr, qu'il n'y ait pas à mettre en place, en Brabant wallon, comme partout ailleurs, des politiques sociales et des accueils adaptés à des publics moins favorisés, mais parce que l'ampleur du défi est à Bruxelles plus importante qu'ailleurs. C'est, avant tout, une question de proportion (et donc parfois de priorité). **L'ULB souhaite pouvoir continuer à élaborer des solutions innovantes, tant pédagogiques que sociales, qui prennent en compte la diversité des origines des étudiants**. Il est en effet essentiel pour les établissements d'enseignement supérieur de la région bruxelloise de conserver cette « marque » que lui impose son « milieu », à savoir une profonde mixité d'origines, culturelles, sociales, religieuses, géographiques (et j'en passe). C'est pour cela qu'il faut travailler dans la plus grande concertation entre institutions proches. Pour éviter qu'il n'y ait, même involontairement, des chemins différents selon l'origine des étudiants. Je ne dis pas que c'est le cas aujourd'hui. Je dis simplement que le risque existe et qu'il convient d'y parer au mieux.

Il n'y aurait donc aucune raison de fondre en un seul « pôle » le Brabant wallon et la région bruxelloise. Non seulement parce que cela conduirait à faire gérer la moitié de la population étudiante de la Fédération Wallonie-Bruxelles par une seule structure, laissant les 3 autres pôles gérer, régionalement et sans doute avec plus de chances d'efficacité (parce qu'avec moins de partenaires) l'autre moitié. Mais aussi, comme je l'ai ici rapidement évoqué, en raison de la différence des enjeux qui caractérisent chacune des zones.

Cela étant, le danger serait d'identifier trop strictement une institution d'enseignement supérieur, ou un groupe d'institutions, à une zone géographique qui fournirait, peu à peu, le prétexte à une « régionalisation », c'est-à-dire, en clair, à son financement par un pouvoir qui serait censé gérer la zone dans laquelle se produisent les enseignements.

Ce risque est limité dans la réforme proposée. Je prétends même qu'il est plus élevé aujourd'hui, en raison d'une forme de morcellement du paysage actuel. Aujourd'hui comme demain, l'UCL a une faculté de médecine en région bruxelloise. Imaginerait-on qu'une fois les « pôles » constitués, on puisse financer différemment la faculté de médecine de l'UCL de ses autres facultés ? De

même, l'ULB dispense des enseignements en Hainaut, à Mons et à Charleroi. Rien n'y changera dans le nouveau paysage. **L'ULB sera membre de deux pôles et donc, comme l'UCL, à cheval entre les régions wallonne et bruxelloise.** Sans les pôles, on pourrait encore prétendre que par leurs sièges sociaux, l'ULB et l'UCL relèvent respectivement de la Région Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne. Mais **sur la base des pôles, une scission (de l'ordre du financement) entre les régions bruxelloise et wallonne serait non seulement ridicule, mais impossible à gérer.**

*
* *

Enfin, cette réforme ne serait-elle que l'expression d'un courant « sous-régionaliste » en décalage avec un monde qui se pense de manière globale ?

On entend souvent, ces derniers temps, poindre le reproche d'une politique « sous-régionaliste », dans une acception profondément négative qui dévaluerait le « local » au profit de l'élévation « globale » que doit symboliser l'Université.

Répetons tout d'abord que la mise en place d'une structure qui rassemble les institutions proches ne contraint nullement celles-ci à se limiter à un périmètre ainsi défini. Elle vise simplement à prendre en considération l'environnement proche, dans toute sa diversité et pour une meilleure coordination au plan supérieur (que l'on qualifiera, s'agissant de l'enseignement supérieur en Belgique francophone, de « national »).

Il est clair que le monde académique, préoccupé de science, se pense de manière universelle et cela depuis bien longtemps, pour ne pas dire depuis toujours. Mais **il serait ridicule —et probablement dangereux— d'opposer comme des principes inconciliables l'universalité et les préoccupations locales.** On sait aujourd'hui que le constat de globalisation articule trois niveaux d'action : le supra-national, le national et le local. C'est ce que l'on nomme de plus en plus fréquemment dans la littérature, désormais abondante, qui est consacrée à la globalisation, le « glocalisme », reposant sur un slogan californien des années 1990 qui voulait que l'on n'était globaux que lorsque l'on était locaux. Dans un remarquable éditorial qu'il consacrait au dernier numéro de la revue du Réseau français des Instituts d'Études Avancées, son Président, le Professeur Jacques Commaille, rappelait combien « la non-prise en considération de ce que nous oserons appeler une dialectique entre le local et le supra-national risque...d'exposer la recherche française concernée à deux pièges :

- celui de l'inscrire dans le processus d'internationalisation en lui ôtant les attributs de son identité et en l'exposant à ne faire qu'assimiler, c'est-à-dire se soumettre passivement aux modèles dominants de la connaissance, notamment le modèle américain ;
- de réduire les incitations issues du niveau national à des injonctions bureaucratiques dans la mesure où elles seraient fondées sur l'ignorance de la

richesse, de la diversité, de traditions scientifiques en symbiose avec des environnements culturels, économiques, sociaux susceptibles de produire des compétences et des configurations de compétences spécifiques. »

Voilà d'ailleurs plus d'une dizaine d'années que l'anthropologue français Maurice Godelier appelait à valoriser ce lien qu'il considérait comme un « ancrage nécessaire ». Ne pas tirer tout le parti possible d'une synergie forte entre toutes les potentialités d'un environnement proche (y compris, comme le rappelait Commaille, « dans les systèmes d'échanges que cette localisation favorise avec des entités au-delà de la région », ce qui est particulièrement important pour Bruxelles), c'est en réalité se condamner à une sorte d'isolationnisme.

Dans la mesure où les particularismes locaux ne sont pas juxtaposés mais bien coordonnés (ce qui est le rôle de l'ARES), le système met alors en valeur les complémentarités et offre un mode de gouvernance qui procède d'une logique « bottom-up ». Et je citerai à nouveau Jacques Commaille lorsqu'il rappelait que « la première condition non négociable de la recherche, c'est celle de sa liberté... Mais le respect de cette condition n'est pas incompatible avec celle des liens que la recherche entretient avec les citoyens, ce qu'elle leur doit, ce qu'elle est susceptible de partager avec eux. Le détour par le supra-national exigé par l'évolution des connaissances ne doit pas effacer l'importance de cette seconde question. La réponse à celle-ci réside certainement dans ce souci accru du local... ».

Sur cette base, chaque institution est libre d'orienter sa stratégie en fonction de sa propre perception de l'évolution du monde mais aussi de sa propre histoire. **L'ULB se rattache, comme la majorité des universités du pays, à une tradition urbaine** qui l'a amenée d'ailleurs à modifier son appellation, en 1842, d'« Université libre de Belgique » à « Université libre de Bruxelles ». Ceci ne signifie pas qu'elle entende limiter son action à cette seule implantation. Nous resterons présents à Mons et à Charleroi. Comme l'UCL et l'ULg, l'ULB est une université « multi-sites ». Mais la structuration historique de la Belgique est telle que le « critère urbain » reste très présent, avec tous les particularismes que cela suppose.

Notre position principale à Bruxelles nous rend nécessairement plus sensibles à la dimension européenne, internationale, mais aussi aux grands défis sociaux auxquelles les grandes villes sont confrontées. Cette position nous engage aussi à penser notre action en termes de « pont », entre les régions, entre les communautés. Si Bruxelles est une région du paysage institutionnel belge, c'est aussi une ville qui a pour vocation de rayonner bien au-delà de ses limites territoriales. En d'autres termes, Bruxelles est un acteur indispensable au développement des autres régions et notamment de la région wallonne. Et il ne faudrait pas croire que l'apport de l'ULB au développement de la région wallonne se limite à nos implantations hainuyères. C'est bien évidemment toute notre recherche et l'ensemble de nos programmes de formation qui contribuent, par leurs particularismes et leur qualité, à l'avenir de toute la région wallonne.

Il n'y aurait aucun sens à enfermer les universités dans leur région et moins encore dans leur « pôle ». Ce n'est pas l'objectif de cette réforme et nous restons fortement opposés à toute tentative de « régionalisation » du financement de l'enseignement supérieur. Mais, si l'on veut construire un réseau cohérent et efficace d'établissements d'enseignement supérieur, qui offre à la Fédération Wallonie-Bruxelles une vitrine avantageuse au plan international, **il faut ancrer chaque institution dans un environnement qui lui est propre. Cet environnement n'est plus confessionnel en ce XXI^e siècle. Il se structure désormais sur la base d'une proximité géographique qui est tout à la fois culturelle, sociale, économique, institutionnelle.** Plutôt que d'être en décalage avec une « modernité globale », cette articulation est bel et bien une manière moderne de penser l'universalité académique.

*
* *

Ma conclusion sera simple. Définissons ensemble les aspirations légitimes des uns et des autres ; trouvons un terrain d'entente où chacun peut poursuivre sa mission sans remettre en cause l'existence de l'autre ; recherchons systématiquement ce qui permettra à chacun de se développer tout en renforçant une dynamique commune. Mais ne faisons pas ressurgir des peurs communautaristes et des schémas de pensée dépassés.

Bien sûr, l'ULB défend une vision de la société fondée sur la laïcité, à savoir une séparation de l'Église et de l'État, une revendication de la pleine liberté de pensée et d'action. C'est son droit et il n'est pas question d'y renoncer. Mais **l'ULB, dans sa tradition même, est soucieuse des opinions d'autrui et ouverte à l'échange de vues et au débat contradictoire.** Rien ne sert de diaboliser les laïques pour tenter de créer une ultime raison, négative à souhait, pour renoncer à une régulation du paysage de l'enseignement supérieur, à un passage à la modernité, celle qui prend en compte le monde d'aujourd'hui où nos universités, pour continuer à exister, devront s'unir et se préoccuper du contexte international.

Mais il n'y a pas de dynamisme général, s'il n'y a pas d'équilibre à la base. Et aujourd'hui, l'équilibre passe par la mise en œuvre d'une académie unique qui se régule à travers un mécanisme d'échanges de proximité qui ne méconnaît pas le fait que les publics varient fortement d'un « bassin » à l'autre.

Méfions-nous des slogans ! Et restons ouverts aux collaborations qui nous pousseront vers un avenir plus serein.

Bruxelles, le 7 janvier 2013.
Le Recteur, Didier VIVIERS.